

# À qui appartient la forêt ?

La forêt privée  
représente **75 %**  
de la surface forestière  
soit **12,5 millions d'hectares**

■ Forêt Privée ■ Forêt Publique

La forêt privée est majoritaire en France. Les forêts domaniales rassemblent 9 % de la surface forestière métropolitaine, le reste étant occupé par les autres forêts publiques, composées de forêts communales pour l'essentiel.

En Europe, la France figure parmi les pays qui ont le plus fort taux de propriété forestière privée, derrière la Norvège, le Danemark et la Suède.

Part de forêt privée

- moins de 25 %
- entre 25 et 50 %
- entre 50 et 75 %
- 75 % et plus
- Non renseigné

Source : State of Europe's Forests 2015 Report - Forest Europe

La forêt privée représente plus de 80 % de la superficie forestière dans le Sud et l'Ouest de la France.

Les forêts communales et autres forêts publiques non domaniales sont importantes dans l'Est (Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, etc.) et rares dans l'Ouest pour des raisons historiques.

Les forêts domaniales sont bien représentées dans le grand quart Nord-Est de la France.

La forêt d'Orléans est le plus grand massif domanial de France avec une surface de 34 500 ha.

